

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

**COMMUNE DE LE MONTAT
46090**

N° d'Ordre : A / 2025 / 36

OBJET : Modalités d'ouverture au public de la bibliothèque municipale.

Le Maire de la Commune de LE MONTAT,

VU, la délibération N° 2024.12.06 du 17.12.2024 – Objet : Création d'une bibliothèque municipale,

VU, les différentes conventions de bénévolat signées, en application de la délibération sus – visée, avec les différents intervenants bénévoles au sein de la bibliothèque,

VU, le règlement intérieur de la bibliothèque,

ARRETE

ARTICLE 1er :

A compter du 15 AVRIL 2025, les jours et horaires d'ouverture au public de la bibliothèque municipale sont :

- LUNDI de 14 H 00 à 17 H 30,
- MERCREDI de 16 H 00 à 18 H 00.

ARTICLE 2ème :

1) Jusqu'à possibilité de faire assurer cette mission par des intervenants bénévoles, le lundi, l'accueil du public sera assuré par l'agent municipal affecté au poste « Accueil » du secrétariat de mairie.

2) Durant les périodes de congés ou d'absences pour tout autre motif de l'agent administratif en charge de la permanence le lundi, la bibliothèque sera ouverte uniquement le MERCREDI aux horaires indiqués à l'article 1er ci – dessus.

ARTICLE 3ème :

Durant les périodes d'utilisation continue du local sur plusieurs jours (par exemple, lors d'expositions temporaires), la bibliothèque ne sera pas ouverte au public.

ARTICLE 4ème : En dehors des horaires indiqués à l'article 1er ci – dessus, des actions ponctuelles pourront être organisées par les bénévoles dans le local (sur des plages horaires pré- réservées auprès du secrétariat de mairie).

A : LE MONTAT,

Le : 15 AVRIL 2025.

LE MAIRE :

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'M' followed by a horizontal line and a vertical stroke.

J.P.. MOUGEOT.